

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION
DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET DE LOI NO.
56 , LOI VISANT À LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À
L'ÉCOLE**

**CE QUE LA RECHERCHE RÉVÈLE SUR LES DÉFINITIONS DES TERMES
« VIOLENCE » ET « INTIMIDATION » À L'ÉCOLE**

Par :

Claire Beaumont, Ph.D., psychologue,
Secrétaire générale de l'Observatoire international de la violence à l'école,
codirectrice de l'observatoire canadien pour la prévention de la violence à l'école,
professeure à la Faculté des sciences de l'éducation,
Université Laval

3 avril 2012

À la demande de plusieurs personnes des milieux scolaires qui se questionnent sur les définitions de la violence et de l'intimidation, ce mémoire a été rédigé afin d'apporter une contribution au débat actuel autour du projet de loi 56, et de faire ressortir ce que dit la recherche sur ces définitions.

Se doter de définitions cohérentes est nécessaire en contexte d'intervention pour prévenir et gérer la violence et l'intimidation à l'école, car les réactions des adultes résulteront de cette définition et des représentations qu'ils s'en feront.

Notons tout d'abord que pour être opérationnelle, une définition doit être descriptive et cohérente afin de bien saisir l'incidence de la violence des jeunes, de déterminer l'ampleur réelle de cette violence, de suivre le phénomène au fil du temps et d'orienter les actions à mettre en place par les milieux scolaires et par les décideurs. Dans ce document, sont d'abord présentées les grandes lignes des définitions données par les chercheurs de la notion de VIOLENCE pour ensuite s'attarder à celle de l'INTIMIDATION, mieux connue dans la communauté scientifique internationale sous le nom de « school bullying ». Il n'y a pas de résumé qui accompagne ce document, mais en pages 3 et 8 deux sections intitulées : *Ce qu'il faut retenir*, font office de résumé.

**LA VIOLENCE À
L'ÉCOLE : UN
CONCEPT
ENGLOBANT**

Le phénomène de la violence à l'école est étudié depuis une quarantaine d'années seulement. Mais la définition même de ce qu'est la violence à l'école pose toujours problème parmi les chercheurs qui étudient le phénomène. L'absence de consensus sur une définition de la violence à l'école demeure un obstacle important lorsqu'il s'agit de faire un état des lieux ou d'évaluer la perception de la violence dans les établissements scolaires. Certains considèrent seulement les actes de violence physique, d'autres englobent tous les types d'actions négatives (des moins sévères aux plus sévères) pouvant porter un préjudice psychologique (insultes, dénigrement, menaces, rejets, ragots, etc.) ou encore entraîner la dégradation, la destruction ou le vol des biens. Les problèmes de discipline, les incivilités, le manque de politesse, les délits divers (ex. : vandalisme, usage de drogue et d'alcool) sont aussi des actes qui peuvent ou pas être compris dans la notion de violence. Les chercheurs s'entendent cependant pour dire que la notion de violence à l'école se produit entre élèves, entre les élèves et le personnel scolaire, entre les membres du personnel scolaire, ou encore entre les parents et le personnel scolaire. Mais comment se retrouver dans tout ça lorsqu'on veut réellement connaître l'ampleur du phénomène dans nos écoles et qu'on veut y remédier ?

Pour se faire une idée de ce que le terme « violence » peut bien vouloir dire, on peut tout d'abord s'inspirer de la définition qu'en a donnée l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui l'a déclarée comme un véritable problème de santé publique en la décrivant ainsi :

La violence c'est... l'usage **délibéré** ou la menace d'usage **délibéré** de la force physique ou de la puissance, de la menace, directe ou indirecte contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, une discrimination, un problème développemental ou une carence..... » (Dahlberg & Krug, 2002).

L'usage délibéré dont il est question dans la définition de l'OMS (2002) renvoie à l'intentionnalité du geste. Autrement dit, ceci signifie que l'auteur de l'agression agit avec l'intention de faire usage de la force, qu'il n'agit pas de façon accidentelle, mais bien délibérément. Cependant, d'autres considèrent que des actes agressifs, même s'ils sont commis accidentellement, peuvent aussi être jugés comme des actes de violence. Du point de vue de la victime, que l'agresseur ait eu l'intention ou non de lui causer du tort, les résultats font en sorte qu'elle souffre et qu'elle subit les conséquences négatives du comportement d'un autre à son égard (Debarbieux, 2010).

Bien que diverses définitions de la violence à l'école aient cours dans différents pays et prennent un sens particulier selon les cultures et les époques (Beaumont, 2011), il semble que depuis que les chercheurs étudient le phénomène, le véritable problème ne change guère et se situe toujours au niveau de la fréquence des actes négatifs qui portent atteinte à l'intégrité psychologique des individus qui évoluent en milieu scolaire (humiliations, dénigrements, insultes, menaces, etc.). On parle d'atteinte à l'intégrité physique lorsqu'on s'en prend au corps de la victime, ou d'atteinte morale ou psychologique lorsqu'on s'en prend à sa dignité (humiliations, dénigrements, conduites vexatoires ou déshonorantes), à sa sécurité (menaces), à sa vie sociale (exclusion, rejet social, atteinte à la réputation, ragots, rumeurs, etc.) ou à sa vie privée (sa sexualité, sa famille, ses biens matériels, sa religion, etc.).

Si on tient compte de l'apport de la recherche dans ses efforts infructueux pour parvenir à une définition universelle de la violence à l'école, on peut retenir certains éléments pour se doter d'une définition opérationnelle du phénomène qui devra servir à 1) bien identifier les comportements considérés comme étant violents ; 2) indiquer au personnel scolaire dans quelles circonstances ils doivent intervenir et 3) mesurer la prévalence de la violence en milieu scolaire (ses formes et la fréquence avec laquelle elle se produit).

CE QU'IL FAUT RETENIR

- La notion de violence à l'école englobe tout comportement (de gravité mineure ou sévère) qui peut porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique des personnes, élèves et adultes, qui évoluent ou côtoient le milieu scolaire.
- Que la définition retenue doit être suffisamment englobante pour ne pas s'enfermer dans une définition trop stricte puisque la notion de violence est relative et évolue selon les mentalités et les époques ; par exemple, ce qui est considéré comme violent aujourd'hui ne l'était pas nécessairement il y a 30 ans et ce qui sera considéré comme violent dans 20 ans peut être considéré comme bénin aujourd'hui.
- Cette définition doit être assez objective et précise pour permettre de mesurer les manifestations de la violence à l'école et indiquer au personnel scolaire sur quoi il faut agir. Les faits doivent être mesurables et à l'abri le plus possible des interprétations personnelles. À ce titre, l'intentionnalité du geste signifie que l'acte commis n'est pas accidentel, mais bien délibéré. Quant à attribuer d'autres types d'intentions aux auteurs de violence (ex. : intention de faire du mal), ceci n'est pas du domaine d'un fait mesurable, mais plutôt de l'interprétation de l'observateur.
- Ainsi, puisque la violence à l'école ne se réduit pas aux manifestations d'intimidation (school bullying), la définition de la violence proposée par le MELS en 2009 pourrait être incluse dans le

projet de loi, et ce même si elle est encore perfectible, puisqu'elle rencontre plusieurs des critères énumérés ci-dessus en décrivant la violence comme étant :

« Toute manifestation de force – de forme verbale, écrite, **électronique**, physique, psychologique ou sexuelle – exercée intentionnellement, directement ou indirectement, par un individu ou un groupe, et ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens ».

LA NOTION D'INTIMIDATION (SCHOOL BULLYING)

Au début des années 80, un quotidien norvégien rapportait le suicide de trois adolescents probablement dû à des harcèlements de la part de leurs camarades de classe. Ce tragique événement a été repris par les médias semant l'émoi au pays. Plusieurs réactions s'en suivirent notamment une campagne nationale de lutte contre les problèmes de harcèlement entre pairs à l'école initiée par le ministère de l'Éducation de l'époque (Olweus, 1999). On appela « mobbing » le fait qu'un groupe de jeunes s'en prenne à un autre pour le tourmenter, le ridiculiser ou le menacer. Par la suite le « school bullying » fut le terme choisi pour étendre ce phénomène au fait qu'un seul élève pouvait aussi s'en prendre de façon continue et répétée à un autre élève. C'est donc dans ce contexte qu'ont pris naissance les premières études menées sur la violence dans les écoles. À cette époque Olweus définit la notion de « school bullying » en ces termes :

...Un élève est victime de violences ou de victimisation lorsqu'il est exposé de manière répétée et à long terme, à des actions négatives de la part de l'un ou plusieurs autres élèves (1991). Ces actions négatives peuvent être décrites comme des préjudices infligés à autrui, de façon intentionnelle, pouvant être des agressions directes telles que les menaces, railleries, taquineries, des coups, des gestes obscènes, ou indirects par exemple l'isolement social, l'ignorance et l'ostracisme...

Conscient qu'une seule action négative envers autrui pouvait aussi causer un préjudice important, Olweus insista sur la *répétition* du geste sur une *longue période de temps* pour préciser le phénomène de détresse psychologique pouvant accompagner les jeunes victimes. De cette façon, il s'assurait d'exclure les actions négatives isolées très souvent bénignes que les enfants s'infligent quotidiennement et à tour de rôle et faisant partie des apprentissages sociaux pour se tailler une place dans leur groupe. Pour ce chercheur, c'était à la répétitivité des actions négatives (violences) sur une même victime qu'il voulait cibler son intervention en raison des perturbations émotives sérieuses que ce harcèlement peut causer.

Plusieurs autres chercheurs ont repris la définition d'Olweus afin de l'adapter à leurs propres cultures. D'autres définitions ont alors vu le jour, toujours pour décrire ce phénomène de harcèlement entre pairs :

- Roland (1989) dira : « ...qu'il s'agit d'une violence à long terme, physique ou psychologique de la part d'un individu ou d'un groupe d'individus à l'encontre d'une personne qui n'est pas capable de se défendre en situation (Roland 1989, p. 143)... »
- Olweus (1999) a aussi parlé d'inégalités de force lorsqu'il a décrit le phénomène, mais il faisait ici allusion à la force ou à la faiblesse physique des jeunes, mentionnant toutefois que ce n'était pas que la force physique qui caractérisait les élèves

harceleurs, mais plutôt une combinaison d'un mode de réaction agressif et d'une forte constitution physique.

- Smith (1994) décrit ce phénomène en disant « ...un enfant ou une jeune personne est victime de « school bullying » lorsqu'un autre enfant ou jeune ou groupe de jeunes se moquent de lui ou l'insultent. Il s'agit aussi de « school bullying » lorsqu'un enfant est menacé, battu, bousculé, enfermé dans une pièce, lorsqu'il reçoit des messages injurieux ou méchants. Ces situations peuvent durer et il est difficile pour l'enfant ou la jeune personne en question de se défendre. Un enfant dont on se moque méchamment et continuellement est victime de « school bullying ». Par contre il ne s'agit pas de bullying lorsque deux enfants de force égale se battent ou se disputent » (Smith, 1994, p. 13).
- Ross (2002) ajoute que le « school bullying » est un abus de pouvoir d'une personne envers une autre.
- O'Moore et ses collaborateurs (1997), rapportent pour leur part que le « bullying occasionnel » peut aussi exister, apportant ici un élément remettant en cause la fréquence des actes négatifs infligés à un même élève.
- Debarbieux (2010), dans une approche française du phénomène du harcèlement entre pairs, donne la description suivante : « ...l'essentiel réside bien dans la répétitivité d'agressions mineures. Nous emploierons par commodité le terme de harcèlement, car il traduit bien cette idée de répétition. Il s'agit donc d'une violence répétée, verbale, physique ou psychologique, perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre, en position de faiblesse, l'agresseur agissant dans l'intention de nuire à sa victime.

Quelles que soient les définitions qui ont été données du « school bullying » la recherche dans le domaine dégage un certain consensus sur quelques points : ce sont des actes négatifs commis de façon délibérée et à répétition sur un individu qui n'arrive pas à se défendre. C'est pourquoi la vulnérabilité dans laquelle se retrouvent certains élèves implique une obligation pour les adultes d'intervenir pour venir en aide aux enfants et aux adolescents qui en sont victimes.

Comme l'a mentionné Olweus (1983) dans un autre de ses ouvrages, les élèves victimes de harcèlement de la part de leurs pairs ont longtemps été ignorés par le système scolaire et les parents n'étaient que rarement au courant de ce que leur enfant subissait ou faisait subir à l'école. Le chercheur a aussi fait ressortir que la sécurité était un droit fondamental : « ...tout individu devrait disposer du droit d'être à l'abri de l'oppression et des humiliations intentionnelles et répétées, à l'école comme dans la société en général. Aucun élève ne devrait redouter d'aller à l'école par crainte d'y être harcelé ou avili, et aucun parent ne devrait craindre de voir de telles choses arriver à son enfant » (Olweus, 1999, p. 50).

Même si Olweus a mentionné que le « school bullying » était un phénomène de groupe, c'est surtout aux bourreaux et aux victimes qu'on s'est attardé pour l'étudier afin de le prévenir. Peut-être est-ce dû au fait qu'il parla régulièrement d'une situation agresseur/victime ? Il a cependant mentionné le rôle important des témoins dans des scènes de « school bullying », et la nécessité pour les adultes d'agir auprès des témoins afin de les conscientiser aux effets positifs ou négatifs qu'ils peuvent jouer pour venir en aide aux victimes.

L'aspect social et le rôle des témoins ont été davantage décrits par Twemlow et Sacco (2008) qui ont récemment décrit le « bullying » comme étant « un processus relationnel basé sur l'usage du pouvoir qui s'installe entre un agresseur et une victime en présence d'un auditoire » (p. 56). Ils considèrent que c'est

l'humiliation qui est la base du « bullying »...encore pire l'humiliation publique. Pour ces chercheurs, le phénomène du « bullying » est social puisqu'il n'y aurait pas de « bullying » sans à la fois la présence d'une victime et d'un auditoire. Le rôle de la victime est caractérisé ici par la soumission, celui de l'agresseur par l'abus de pouvoir et celui des témoins par le silence, le soutien ou l'indifférence. Lorsque les témoins, élèves comme enseignants deviennent actifs, ces auteurs sont d'avis qu'il ne peut y avoir de « bullying ».

UN ECLAIRAGE SUR L'ASPECT SOCIAL DU PHENOMENE DE L'INTIMIDATION (SCHOOL BULLYING)

Même si pour Smith et Sue (2000) le « school bullying » se déroule dans 27% des cas sans présence de témoins, il demeure principalement un phénomène de groupe. Cette situation d'agression ne se maintient dans la durée que parce des pairs le soutiennent, l'encouragent ou font semblant de l'ignorer. C'est pourquoi les interventions les plus efficaces passent par des séances de formation des élèves au cours desquelles on aborde les mécanismes de groupe à l'origine du harcèlement. En agissant sur l'attitude de ceux qui assistent au harcèlement en tant que spectateurs on obtient les meilleurs résultats en matière prévention du « school-bullying ». C'est lorsque le harceleur se retrouve sans soutien et se rend compte que ses méfaits ne sont plus valorisés par l'audience que le harcèlement cesse et que les victimes retrouvent la paix.

Twemlow et Sacco (2008) mentionnent que les rôles de victimes, d'agresseurs et de témoins sont cependant assez fluides puisque la nature des relations humaines fait en sorte que la plupart des personnes se retrouveront dans l'un de ces rôles à un moment ou à un autre de leur vie. Dixon (2011) mentionne que la place que chaque individu occupe dans un groupe se forme selon une certaine hiérarchie sociale et les interactions entre les pairs (souvent basées sur des luttes de pouvoir) servent généralement à délimiter leur place dans leur groupe. Ces éléments tirés de la psychologie sociale indiquent qu'il est usuel pour des enfants et des adolescents qui font l'apprentissage des normes sociales, d'avoir recours à divers types de brutalités entre eux. Ce qui ne fait cependant pas partie des apprentissages normaux et du passage obligé dans l'enfance, c'est le fait d'être victimes à répétition de ce genre de gestes négatifs qui finissent par affecter considérablement l'équilibre psychologique des jeunes les subissent.

Même si les cas typiques de brutalités entre pairs dont on entend le plus parler impliquent une victime socialement isolée et des bourreaux décrits comme étant des « mésadaptés sociaux agressifs et haineux », des études ont cependant démontré qu'il faut se méfier de ce genre de stéréotypes si on veut réellement reconnaître les victimes et les aider. Faris et Felmlle (2011) ont récemment démontré que les comportements d'agression et d'intimidation observés quotidiennement dans les groupes de jeunes ne sont pas nécessairement initiés par de la méchanceté, mais se produisent plutôt pour se tailler un statut social. Les jeunes qui ont un statut social de moyen à élevé dans la hiérarchie d'un groupe seraient les plus enclins à commettre des actes d'agression et d'intimidation pour protéger leur place ou améliorer leur statut social. Ainsi, les victimes d'intimidation ne seraient pas toujours des individus marginaux et vulnérables comme on pourrait le croire, mais souvent des jeunes qui se retrouvent en position de rivalité directe avec leur agresseur qui sent son statut social menacé (ex. : jalousie, querelle amoureuse, etc.).

Ces résultats de recherche apportent un bémol important quant aux croyances voulant qu'un bourreau soit fondamentalement cruel et qu'une victime soit nécessairement faible et sans défense. C'est

pourquoi les acteurs impliqués dans le « school bullying » ne sont pas nécessairement des élèves identifiés en trouble de comportement. Si les adultes (personnel scolaire et parents) ne connaissent pas l'influence des rôles et enjeux sociaux impliqués dans le phénomène de l'intimidation et du harcèlement entre pairs, ils risquent d'ignorer les jeunes victimes qui ne possèdent pas le profil type de vulnérabilité, mais qui vivent de grandes angoisses en dépit du fait qu'elles semblent, en apparence, bien adaptées socialement.

UN PROBLEME DE TRADUCTION ET DE COMPREHENSION

La communauté scientifique ne s'entend pas sur une définition du terme « violence à l'école » ni même sur celle du « school bullying ». C'est pourquoi il est important de se doter d'une définition du phénomène qui servira à identifier les élèves qui souffrent à **répétition** de la violence de leurs pairs de ceux qui sont affectés occasionnellement par ce type de comportements négatifs, mais qui sont capables d'y réagir sans en garder de séquelles trop importantes.

Comme le mentionne Blaya (2006), il n'existe pas de traduction en français qui soit réellement satisfaisante pour décrire le « school bullying ». En France et dans la plupart des pays francophones, on réfère aux termes de maltraitements entre élèves, de brimades, et de harcèlement lorsqu'il y a répétition des actes. Pain, dans sa préface du volume d'Olweus (1999) a traduit le « school bullying » en termes de « violences entre élèves, de harcèlements et de brutalités ». Pour cet auteur, c'est davantage au harcèlement que Olweus faisait allusion lorsqu'il a débuté ses recherches sur le « school bullying ». Au Québec, depuis le début des années 90, c'est le terme « intimidation » qui est utilisé pour décrire le phénomène auquel l'Association québécoise des psychologues scolaires (AQPS) s'est beaucoup intéressée. Aujourd'hui, le terme « intimidation » n'a pas été repris dans la francophonie internationale puisqu'il sème parfois des confusions dans son utilisation et qu'il n'aborde qu'une partie du « school bullying » (Blaya, 2006). Toutefois l'Office de la langue française (OLF, 2011) reconnaît que le terme « intimidation » a été consacré par l'usage et le définit ainsi :

« Forme de violence sociale surtout observée en milieu scolaire, caractérisée par la domination d'un individu sur un autre au moyen d'actes répétés d'agression verbale, physique ou psychologique à son endroit » (OLF, 2011).

Même dans la langue de Shakespeare, le terme « bullying » est un phénomène qui prend une multitude de sens et suscite des interprétations tellement différentes selon les pays et les cultures qu'il faut demeurer prudent dans la lecture des résultats de recherches dans ce domaine. Comme le témoignent Smith, Olafsson et Liefoghe (2002) dans leur étude effectuée auprès de 14 pays différents, le terme « school bullying » est interprété différemment selon l'âge des élèves et leur maturité (confusion entre les formes, les intentions des auteurs, les fréquences, etc.). La prudence est de mise lorsqu'il s'agit de comparer les résultats d'un pays à un autre puisque le biais de la compréhension du terme demeure un obstacle important. De plus, les études sur le « school bullying » s'effectuent auprès d'élèves d'âges différents, certaines ciblant davantage les élèves du primaire, d'autres du secondaire ou encore les deux. Qui plus est, la notion de répétitivité porte aussi à confusion puisque, par exemple, Roland (1989) et Olweus (1973) spécifient que pour être qualifiée de bullying : « une agression doit avoir lieu au moins une fois par semaine pendant un mois, pour Lowenstein (1978) elle devrait durer 6 mois, pour Sharp et Cowie (1998) se produire au moins une fois ou deux dans la dernière semaine ».

Dans l'étude de Blaya (2006) lorsqu'on demandait aux élèves s'ils étaient victimes de « bullying », 30% répondaient par l'affirmative alors que lorsqu'on leur demandait de raconter ce qui s'était passé, il ne s'agissait réellement de « bullying » que dans 8% des cas.

Il serait alors plus prudent de demander aux élèves de raconter ce qu'ils ont vécu lorsqu'ils se disent victimes d'intimidation, car ainsi on s'assure de bien comprendre ce qu'a vécu le jeune au lieu de référer à la compréhension qu'on se fait de ce phénomène.

Bien que les problèmes de définition et de compréhension appellent à la prudence lorsque nous lisons des recherches sur la question du « school bullying » il n'en demeure pas moins que c'est un problème reconnu mondialement, qui demande que les établissements d'enseignement, les parents et les gouvernements s'y attardent puisqu'il entraîne des conséquences importantes, voire dramatiques, pour les jeunes qui en sont victimes. Quant à la définition, s'il ne s'agit pas de faire du comparatisme international, on doit s'assurer qu'elle répond bien au phénomène auquel on veut se consacrer.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Définir l'intimidation

Tout d'abord, pour pouvoir faire une définition opérationnelle du phénomène de l'intimidation nous devons impérativement tenir compte de la recherche dans le domaine (définition de contenu), mais aussi la formuler dans des termes observables et mesurables (pour savoir sur quoi intervenir, pour suivre le phénomène et évaluer l'efficacité des interventions). Nous ne sommes pas les seuls à avoir du mal à définir ce phénomène de harcèlement puisque pour parvenir à une définition satisfaisante, la plupart des états américains ont englobé une série de termes dans les titres de leurs documents législatifs (ex. : bullying, harassment and intimidation; bullying, harassment, and sexual harassment, Bullying and harassment behaviors, etc.). Le projet de loi québécois doit aussi tenir compte du contexte éducatif qui est celui des établissements d'enseignement. Finalement, une harmonisation avec la définition de la violence donnée par le MELS en 2009 est souhaitable pour démontrer que l'intimidation (harcèlement) est une accumulation d'actes violents parfois mineurs, mais répétitifs à l'endroit d'un même individu qui ne peut se défendre. En s'inspirant des courants de recherche scandinaves, britanniques et français qui ont traité la question du harcèlement entre élèves, au Québec l'intimidation pourrait se définir ainsi :

Loi sur la prévention de la violence et l'intimidation (harcèlement) à l'école :

L'intimidation (harcèlement) : « **Emploi délibéré et répété d'actes** de violence de forme verbale, écrite, **électronique**, physique, psychologique ou sexuelle – exercée intentionnellement, directement ou indirectement, **caractérisée par la domination d'un élève** ou d'un groupe **sur un autre élève** et ayant comme effet d'entraîner un état d'insécurité et de détresse psychologique chez ce dernier ».

D'autres éléments soulevés par la recherche concernant le phénomène du « school bullying » peuvent aussi servir à la réflexion entourant le projet de loi 56.

- Le phénomène de l'intimidation (harcèlement) demeure principalement un phénomène de groupe même si exceptionnellement il peut se produire sans témoin.
- Il est principalement décrit comme étant une accumulation de brutalités, de brimades ou de maltraitements qui se produisent **entre élèves**, le phénomène n'incluant pas les adultes (rares sont les documents législatifs qui incluent les adultes dans leurs lois contre le « bullying » /voir tableau 2. Toutefois la notion de **violence à l'école**, englobe la violence vécue ou pratiquée par toutes personnes en contexte scolaire).
- L'intimidation est un terme utilisé par les Québécois et maintenant reconnu par l'Office national de la langue française (OLF, 2011), qui la définit ainsi : « *Forme de violence sociale surtout observée en milieu scolaire, caractérisée par la domination d'un individu sur un autre au moyen d'actes répétés d'agression verbale, physique ou psychologique à son endroit...* ».
- Les rôles de victimes, d'agresseurs et de témoins sont assez fluides puisque la nature des relations humaines fait en sorte que la plupart des personnes se retrouveront dans l'un de ces rôles à un moment ou à un autre de leur vie. C'est pourquoi il ne faut pas seulement s'intéresser aux agresseurs ou aux victimes, mais à l'ensemble des élèves d'un établissement scolaire.
- Puisque l'intimidation se déroule majoritairement en contexte social, lorsque le harceleur se retrouve sans le soutien de son audience et se rend compte que ses méfaits ne sont plus valorisés par les spectateurs, le harcèlement cesse.
- Il faut se méfier des croyances voulant qu'un bourreau soit fondamentalement cruel et qu'une victime soit nécessairement faible et sans défense. Les acteurs impliqués dans les cas d'intimidation ne sont pas nécessairement des élèves identifiés en trouble de comportement. Les adultes (personnel scolaire et parents) doivent considérer l'influence des rôles et enjeux sociaux impliqués dans le phénomène de l'intimidation et du harcèlement entre pairs, plusieurs jeunes victimes risquent d'être ignorées parce qu'elles ne possèdent pas le profil type de vulnérabilité. Ces dernières peuvent vivre de grandes angoisses en dépit du fait qu'elles semblent, en apparence, bien adaptées socialement.
- Les problèmes de définition et d'interprétation du terme « school bullying » ou « intimidation » peuvent porter à confusion, c'est pourquoi il est préférable de demander aux jeunes de décrire ce qu'ils vivent lorsqu'ils disent vivre de l'intimidation. Il sera alors possible de déterminer la fréquence et le niveau de détresse de la victime.
- Les études sur le phénomène du « school bullying » doivent être lues avec la plus grande des prudenances compte tenu des disparités importantes quant à la compréhension du terme à travers les cultures, la fréquence à laquelle les chercheurs considèrent qu'un jeune en est victime, l'âge des élèves interrogés, etc.
- Il est important d'intervenir sur tout acte d'agression entre élèves, qu'il s'agisse d'agressions mineures ou sévères, puisque les jeunes sont en processus de socialisation. L'école doit jouer un rôle de protection envers les élèves qui se retrouvent en état de vulnérabilité et c'est aussi dans la mission de l'école d'aider tous les élèves à développer de meilleures habiletés relationnelles. Il ne faut pas oublier qu'intervenir n'est pas synonyme de punir.

POUR CONCLURE

En recherche, si on veut étudier un phénomène, il convient d'abord de bien le définir, car les instruments de mesure qui seront mis en place devront faire la démonstration qu'on mesure bien ce que l'on veut mesurer. Actuellement, avec l'usage qui est fait du terme INTIMIDATION, du battage médiatique, et de l'inquiétude grandissante de tous, il est important de bien situer ce qu'est l'intimidation (harcèlement) et ce qu'elle n'est pas.

Dernièrement, mes étudiants inscrits au *Microprogramme sur la prévention de la violence à l'école* ont procédé à une petite enquête auprès d'enseignants et d'élèves, en leur demandant de définir les termes *violence, intimidation et conflit*. À leur stupéfaction, seulement 18% des élèves et 16% des enseignants interrogés ont mentionné la répétitivité du geste dans l'intimidation et dans la grande majorité, et ce autant chez les élèves que chez les enseignants, l'intimidation était d'abord une forme de violence verbale et psychologique. Par ailleurs, dans leur définition du terme VIOLENCE, les répondants ont mentionné majoritairement qu'il s'agissait davantage de gestes de nature physique, autant pour les élèves que pour les enseignants. Cette petite enquête reflète bien l'importance de bien faire connaître ce que signifie le terme *intimidation* afin d'aider réellement les élèves qui en sont victimes et de ne pas retomber dans la banalisation ni dans l'exagération du phénomène.

On peut bien sûr s'inspirer des définitions mises en place par les chercheurs qui ont travaillé dans ce champ d'études, mais on peut aussi les adapter à nos réalités comme l'ont fait d'autres avant nous. L'important c'est d'être assez clairs, de donner des balises permettant de reconnaître le phénomène, pour intervenir et pour en mesurer son évolution.

PRINCIPALES REFERENCES

- BEAUMONT, C. (2011). La violence en milieu scolaire : s'entendre sur une définition opérationnelle du phénomène. *Vie Pédagogique*, 156, Téléaccessible à : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viepedagogique/156/index.asp> (sur invitation)
- BLAYA, C. *Violences et maltraitements en milieu scolaire*, Paris, Armand Colin, 2006.
- DEBARBIEUX, E. (2011). *Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'École*. Rapport au ministre de l'Éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative, Observatoire international de la Violence à l'école.
- DEBARBIEUX, É. (1996). *La violence en milieu scolaire : État des lieux*, Paris, ESF Éditeur.
- DIXON, R. (2011). *Rethinking SchoolBullying ; Toward an Integrates Model* Cambridge University Press.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, Bibliothèque de l'OMS.
- OLWEUS, D. (1993). *Bullying at School: What we know and what we can do*, Cambridge, Blackwell Publishers.
- OLWEUS, D. (1999). *Violences entre élèves, harcèlements et brutalités*, Paris, ESF.
- TWEMLOW, S. W. & SACCO, F.C. (2008). *Why School Antibullying Programs don't work ?* Rowman & Littlefield Publishers, Inc.

**Tableau 1. Différentes définitions données dans les documents
gouvernementaux : Bullying, harassment (harcèlement), intimidation et cyberintimidation**

TERME		DEFINITION
Bullying	Colorado <i>Colo. Rev. Stat.</i> §22-32-109.1	Any written or verbal expression, or physical act or gesture, or a pattern thereof, that is intended to cause distress upon one or more students in the school, on school grounds, in school vehicles, at a designated school bus stop, or at school activities or sanctioned events. The school district's policy shall include a reasonable balance between the pattern and the severity of such bullying behavior.
	Indiana - Ind. Code Ann. §20-33-8	Overt, repeated acts or gestures, including : (1) verbal or written communications transmitted; physical acts committed; or any other behaviors committed; by a student or group of students against another student with the intent to harass, ridicule, humiliate, intimidate, or harm the other student. -
Harassment	Florida - <i>Fla. Stat. Ann.</i> §1006.147	Any threatening, insulting, or dehumanizing gesture, use of data or computer software, or written, verbal, or physical conduct directed against a student or school employee that: 1. Places a student or school employee in reasonable fear of harm to his or her person or damage to his or her property; 2. Has the effect of substantially interfering with a student's educational performance, opportunities, or benefits; or 3. Has the effect of substantially disrupting the orderly operation of a school.
	Texas - <i>Tex. Educ. Code Ann.</i> §37.001	Threatening to cause harm or bodily injury to another student, engaging in sexually intimidating conduct, causing physical damage to the property of another student, subjecting another student to physical confinement or restraint, or maliciously taking any action that substantially harms another student's physical or emotional health or safety.
Intimidation (english)	Nevada - <i>Nev. Rev. Stat. Ann.</i> §388.129 Alaska - <i>Alaska Stat.</i> §14.33.250	A willful act or course of conduct that is now otherwise authorized by law and: Is highly offensive to a reasonable person; and Poses a threat of immediate harm or actually inflicts harm to another person or to the property of another person. " Harassment, intimidation, or bullying " means an intentional written, oral, or physical act, when the act is undertaken with the intent of threatening, intimidating, harassing, or frightening the student, and (A) physically harms the student or damages the student's property; (B) has the effect of substantially interfering with the student's education; (C) is so severe, persistent, or pervasive that it creates an intimidating or threatening educational environment; or (D) has the effect of substantially disrupting the orderly operation of the school;
Intimidation (français)	QUÉBEC Projet Loi 56 Québec	« 1.1° « intimidation » : tout comportement, parole, acte ou geste, y compr la cyberintimidation, exprimés directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire de médias sociaux, ayant pour but de léser, blesse opprimer ou ostraciser; ».

<p>Délimitation du territoire</p> <p>(Bullying)</p>	<p>Colorado - Stat. §22-32-109.1</p> <p>Connecticut- Gen. Stat. §10-222d</p>	<p>"Bullying" means any written or verbal expression, or physical act or gesture, or a pattern thereof, that is intended to cause distress upon one or more students in the school, on school grounds, in school vehicles, at a designated school bus stop, or at school activities or sanctioned events. The school district's policy shall include a reasonable balance between the pattern and the severity of such bullying behavior.</p> <p>Bullying" means any overt acts by a student or a group of students directed against another student with the intent to ridicule, humiliate, or intimidate the other student while on school grounds or at a school-sponsored activity which acts are repeated against the same student over time.</p>
<p>Cyberbullying (Electronic communication, Electronic Act, Electronic Fomrs)</p>	<p>Arizona - <i>Ariz. Rev. Stat.</i> §15-341-37</p> <p>Delaware - <i>Del. Code Ann. Tit. 14,</i> §4112D</p>	<p>Electronic communication : Prescribe and enforce policies and procedures to prohibit pupils from harassing, intimidating and bullying other pupils on school grounds, on school property, on school buses, at school bus stops, at school sponsored events and activities and through the use of electronic technology or electronic communication on school computers, networks, forums and mailing lists that include the following components:</p> <p>A statement prohibiting bullying of any person on school property or at school functions or by use of data or computer software that is accessed through a computer, computer system, computer network or other electronic technology of a school district or charter school from kindergarten through grade 12.</p>